

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020-14

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 01
Votants : 12

L'an deux mil vingt
Le 11 juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 05 juin 2020

OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Michel Perret, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, PASCALE CHOTEL, Sébastien GUILLAUD, Jean-Michel PIDOLOT, Fabien Orcel, Benoist Chamaraud, Maurice BONNET-PIRON

EXCUSES ET POUVOIRS : Arnaud Ducellier donne pouvoir à Benoist Chamaraud

ABSENTS : Erwan BRACCHI, Philippe PELLET

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER est élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 13/12/2018 créant l'emploi d'adjoint administratif principal 1ere classe, à une durée hebdomadaire de 32H00.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le temps annualisé du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe permanent de la Mairie de 32h00 à 35h00 dans le but de pouvoir assumer la charge de travail qui est devenue de plus en plus conséquente et qui est déjà d'actualité depuis plusieurs mois.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **décide à 9 voix pour et 3 contre** :
De porter à compter du 1^{er} juin 2020, de 32h00 à 35h00 la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

- Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
- Visé par le contrôle de la légalité et affiché -Certifié exécutoire

